



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 18 juin 2013

Salle du Conseil municipal

Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 18 juin 2013, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	17
Nombre de pouvoirs accordés	2	Nombre de suffrages exprimés	19

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIR : Madame Marie-France DUBOIS représenté par Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Dominique LUSSEAU représentée par Madame Annick PLUMEREAU.

ABSENTE : Madame Arlette BRISON
Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Abstention	Contre	Pour
		19

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 16/05/2013

Abstention	Contre	Pour
		19

Mise au vote de l'ordre du jour

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée l'accord de rajouter des points à l'ordre du jour. Il fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°01/18-06-2013 contrat saisonnier - Accueil jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement prévu de deux agents contractuels pour l'accueil jeunes.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 02/18-06-2013 : Engagement d'une procédure de rétrocession – Lotissement « les résidences de FORTPUY »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la SARL « les résidences de Fortpuy » a sollicité par la voix de son liquidateur Monsieur Alain ESPINASSE, l'engagement d'une procédure de rétrocession de voirie et services.

Lorsque la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de l'opération d'aménagement aura été transmise au service urbanisme de la commune, et lorsqu'une attestation de non contestation de la conformité établie par nos soins leur aura été adressée, une telle procédure pourra être engagée.

A cette fin, le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à engager et à mener à bien la procédure de rétrocession de la voirie, des abords, de l'éclairage, des réseaux et des conventions de servitudes, puis de classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement « les résidences de Fortpuy » et pour cela, à signer tout document et engager toute action nécessaire.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°03/18-06-2013 : Dégrèvements facture d'eau

Monsieur le Maire fait part des demandes de dégrèvements de facture d'eau.

Après analyse de ces dernières et des causes ayant engendré ces fuites privatives, il est proposé au conseil municipal le dégrèvement des compteurs suivants :

- compteur 18 01 05255 : 186.10€ TTC de remise exceptionnelle

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°03b/18-06-2013: ouverture de services supplémentaires

Considérant l'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013,

Monsieur le maire expose les grands principes de la réforme des rythmes scolaires, et propose l'ouverture des services périscolaires suivants les mercredis pour les écoles TONY LAINE et PAUL EMILE VICTOR:

- Accueil périscolaire de 7h30 à 8h50
- Accueil périscolaire de 11h40 à 12h30
- Services de transport scolaire du conseil général

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°04/18-06-2013: régime indemnitaire - RESSOURCES HUMAINES

Considérant la délibération n°14/2012-06-07,

Considérant l'avis de la commission du personnel réunie le 14/05/2013

Monsieur le Maire propose de reconduire la délibération 14/2012-06-07 relative au régime indemnitaire dans les mêmes conditions et de fixer à 610€ brut le montant maximal de la part annuelle du régime indemnitaire pour 2013. Les critères de versement semestriels et d'attribution restent inchangés.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°05/18-06-2013: Demande de subvention

Considérant la demande de subvention 1.2.3 en scène,

Monsieur le Maire propose une subvention de 300€

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°06/18-06-2013: Demande de subvention

Considérant la demande de subvention du réseau gérontologique de la Vallée du Clain,

Monsieur le maire rappelle notre engagement à participer au co-financement de fonctionnement du réseau à raison de 3€ par habitant de plus de 60 ans,

Considérant que la commune de DISSAY compte 666 habitants de plus de 60 ans,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la subvention s'élève à 1998€ pour 2013

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°07/18-06-2013: fond de concours – re structuration gymnase

Monsieur le Maire

- informe l'assemblée délibérante que le conseil communautaire soutient l'opération de restructuration du gymnase de DISSAY qui accueille le Basket Club du Val Vert du Clain, association labélisée par la Communauté de Communes de Val Vert du Clain, pour un montant de 121 800€
- demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes de Val Vert du Clain et à recouvrir la somme de 121 800€

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°08/18-06-2013: facture édition et mise sous pli des feuillets « TIPI BUDGET »

Considérant la délibération n° 06/2013-05-16 relative à la mise en place des Titres Payables par TIP et par Internet (TIPI),

Considérant la proposition du SIVEER de procéder à l'édition et l'envoi des feuillets « TIPI BUDGET » aux abonnés de DISSAY,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût de la prestation s'élève à 97 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à recourir à cette prestation et à payer la facture de 97€ HT.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°09/18-06-2013: décision modificative n°3 – Budget Assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de corriger l'imputation comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2156 (041) : Matériel spécifique d'exploitation	3 062,46	2313 (041) : Constructions	3 062,46
	3 062,46		3 062,46
Total Dépenses	3 062,46	Total Recettes	3 062,46

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°10/18-06-2013: Tarifs 2013 du camping

Considérant qu'il convient de modifier la Délibération n° 29/28-03-2013 relative aux Tarifs municipaux en vigueur au Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du camping municipal. Ces tarifs seront applicables à compter du 19 juin 2013 :

Camping :

Emplacement /jour : 6.80 €	Branchement électricité /jour : 2.65 €
Adulte/jour : 1.65 €	Jeton de lessive : 3.00 €
Enfant (- 12 ans)/jour : 0.85 €	Garage mort : 6.80 €
Taxe de séjour : 0.20 €	Caution adaptateur électrique : 25 €

Services :

Glace individuelle à l'eau : 1.00 € Glace individuelle fantaisie enfant : 1.50 € Glace individuelle à la crème <i>type bâtonnet</i> : 2.50 € Glace individuelle à la crème <i>type cornet</i> : 2.20	Baguette de pain : 0.85 € Baguette tradition : 1.05 € Pain : 1.10 €
Eau de 50 cl : 0.25 € Canette de soda : 1.00 € Bouteille soda 50 cl : 1.50 €	Croissant : 0.85 € Pain au chocolat : 0.90 €

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°11/18-06-2013: Régularisation du marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente

Considérant le courrier de la préfecture du 12 juin 2013 signalant un vice de procédure dans le marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente pour transmission tardive des pièces au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les actes d'engagements précédents et d'en signer et notifier de nouveaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à :

- Annuler les actes d'engagements en cours
- Signer et notifier de nouveaux actes d'engagement aux entreprises

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n°12/18-06-2013: Protocole d'accord transactionnel - marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente

Considérant le courrier de la préfecture du 12 juin 2013 signalant un vice de procédure dans le marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente pour transmission tardive des pièces au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir des protocoles d'accords transactionnels pour toutes les prestations réalisées avant signature des nouveaux actes d'engagement.

Ce protocole d'accord transactionnel concerne les prestations réalisées au titre du :

- Lot n°2 : Charpente et ossature bois / bardage bois dont le titulaire est l'entreprise SAS MERLOT pour un montant de 14 098.50 € HT et pour des prestations de poutres bois et dérivés, structure à ossature bois,
- Lot n°6 : menuiserie intérieure dont le titulaire est l'entreprise SAS GATARD pour un montant de 1564.96€ HT et pour des prestations de dépose et révision de menuiserie, bloc porte acoustique et bloc porte à degré coupe-feu,
- Lot n°13 : chauffage ventilation dont le titulaire est l'entreprise DESCHAMPS LATHUS pour un montant de 650 € HT et pour des prestations de neutralisation et dépose des installations de ventilation, et évacuation à la décharge publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire

- à signer les protocoles d'accords transactionnels avec ces 3 entreprises pour les prestations précitées,
- à payer les prestations précitées et effectuées avant signature des nouveaux actes d'engagement.

Abstention	Contre	Pour
		19

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dresse le bilan des travaux de chacune des commissions :

Madame Françoise DEBIN informe l'assemblée qu'une réunion finale sur le PLU est programmée le mardi 2 juillet à 20h30, Monsieur DESMARCHAIS du cabinet *parcours* présentera l'ensemble du projet aux membres du conseil municipal. La validation par le vote est mise à l'ordre du jour du conseil municipal du 11/07/2013.

Madame Françoise DEBIN informe l'assemblée que l'équipe municipale sera réunie courant septembre pour travailler sur le projet du centre bourg.

Madame Françoise DEBIN rend compte de la réunion relative au coteau des pendants du 17 juin 2013 avec le conservatoire. Les panneaux de sentiers seront bientôt en place (retard dû aux intempéries). Madame DEBIN rappelle qu'au budget il était prévu 4 panneaux : 2 relatifs à la faune et la flore prévus à l'intérieur du site et 2 relatifs au circuit dans son ensemble, prévus en entrée de circuit. Michel FRANCOIS demande à ce que les panneaux soient travaillés en partenariat avec la commission communication.

Madame Françoise DEBIN explique que des projets de visites (grands publics et écoles) sont en cours de réflexion ; en partenariat avec Vienne Nature et le conservatoire. Pour les écoles : coût de la visite environ 1500€ (4 visites pour 1 classe ou 2 visites pour 2 classes).

Il conviendra d'étudier les possibilités de subventions notamment auprès du conseil général.

L'assemblée s'interroge sur les modalités de déplacements des jeunes entre l'école et le circuit du coteau des pendants.

Madame Françoise DEBIN informe l'assemblée de la demande de la préfecture quant à la mise en conformité du marché de restructuration de la salle polyvalente. Des protocoles d'accords transactionnels vont être signés, le chantier devrait reprendre d'ici une dizaine de jours.

Madame Françoise DEBIN informe l'assemblée que la commission environnement et cadre de vie a rencontré Monsieur SITAU en vue de la réalisation d'une nouvelle vidéo.

Monsieur Michel FRANCOIS présente le document *les rendez-vous de l'été 2013*, distribués par les élus avec les flyers médiathèque et camping.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle à l'assemblée l'inauguration des projets du CCJ : jeux de plage et skate Park le vendredi 5 juillet 2013 dès 18h30. Les membres du CCJ ont eu deux réunions de préparations, le champ des toiles assurera l'animation à la plage puis sur la traversée jusqu'au skate Park, une association de Mirebeau prendra le relais avec des démonstrations de rollers / BMX / Skate. Le conseil régional doit étudier la demande de subvention le 12/07/2013.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle à l'assemblée les échéances quant à la rédaction de *DISSAY LES ECHOS*. Les articles des différentes commissions devront être transmis au plus tard le 30 juin à la commission communication pour relecture et mise en impression. La commission communication se réunit le 1^{er} juillet à 19h30.

Monsieur Michel FRANCOIS informe l'assemblée que l'action presse aura lieu avant l'été : 1 page sur la programmation de l'été et 1 page sur les grands projets de la commune (notamment le PLU et les travaux de restructuration de la salle polyvalent). Monsieur Michel FRANCOIS rappelle à l'assemblée, que la contrepartie financière à ce partenariat est l'envoi de journaux gratuits (exemple sur la précédente édition : 1500 journaux ont été distribués)

Madame Annick PLUMEREAU informe l'assemblée du recrutement de deux agents contractuels sur juillet et aout pour l'accueil jeunes : Mesdames PELLETIER et SAUVETRE. Ainsi Jean Raymond LAWRENCE travaillera sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (informations des familles, coordinations et plannings d'activités, déclarations, conventions avec les associations, etc.).

Madame Annick PLUMEREAU informe l'assemblée du maintien de la classe passerelle : le mercredi 3 juillet. 49 petites sections sont inscrites pour septembre 2013. Il conviendra de réfléchir sur les possibilités d'agrandissement de l'école Tony Lainé en vu des intégrations futures.

Monsieur Olivier POUZET s'interroge sur les horaires d'accueil périscolaire le mercredi midi, et sur la capacité de l'accueil Tony Lainé.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le CG 86 ne prend pas en charge les enfants pour Puygremier. Le conseil devra réfléchir à un moyen de prise en charge des enfants des deux écoles vers le centre de loisirs de Puygremier le mercredi à 11h40. Il est rappelé que le coût d'un bus est forfaitaire quel que soit le nombre d'enfants.

Madame Annick PLUMEREAU informe l'assemblée de la remise des livres aux CM2 le jeudi 20 juin au restaurant scolaire Paul Emile Victor.

Madame Annick PLUMEREAU informe l'assemblée de la prochaine réunion du CCAS le jeudi 20 juin.

Madame Annick PLUMEREAU informe l'assemblée des prochains conseils d'écoles :

- Paul Emile Victor le vendredi 21 juin
- Tony Lainé le mardi 2 juillet

Monsieur François ARANDA informe l'assemblée d'un rendez-vous avec la société SEMA PLUS pour définir l'emplacement du totem à la Bêlardière.

Monsieur Pierre BREMOND rappelle à l'assemblée que la première fête intercommunale de la musique est organisée à Saint Cyr le 21 juin 2013.

Monsieur Pierre BREMOND rappelle que toutes les commissions composées de bénévoles se réunissent régulièrement pour la préparation du concert du 10 aout dans le cadre des heures vagabondes du CG86.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée du changement de président au CSD FOOT. Le Club informe qu'il est en mesure de réaliser le tracé du terrain, il conviendra de rencontrer le nouveau président. Monsieur Michel FRANCOIS alerte l'assemblée sur l'état de vétusté des vestiaires et sur la problématique de nettoyage. Monsieur Aymeric DUVAL rappelle à l'assemblée les normes à respecter pour les vestiaires (joueurs et arbitre). Monsieur Le MAIRE informe que des travaux ont déjà été réalisés (peinture, chauffage, etc.) et qu'il conviendra d'en parler.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que le forum des associations aura lieu le 7/09/2013. Des réflexions sont en cours quant à l'organisation autour de la rue du parc, du camping, de la salle Galipeau, etc. Il restera également à définir le lieu du repas des nouveaux arrivants.

Questions diverses :

Monsieur Olivier POUZET fait part d'une fuite dans les vestiaires de la salle Galipeau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis de la société LOPEZ a été accepté. Les travaux devraient être réalisés en septembre.

Monsieur Olivier POUZET demande s'il est prévu de refaire le chemin qui longe le camping. Aujourd'hui il s'avère compliqué de se croiser. Ce chemin relie la piste cyclable et est très utilisé par les poussettes et vélos.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 18 juin 2013,

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL